

# Présentation de la mission d'évaluation de la réforme des cycles horaires de travail dans la Police Nationale



Dans la continuité des réunions bilatérales SICP/IGPN des 13 mars et 27 juin 2018, notre organisation a participé, à la demande du DGPN, à la présentation du 10 septembre faite à l'ensemble de la parité syndicale de la mission d'évaluation de la **très problématique réforme des cycles horaires**.

Nous avons relayé au DGPN **dès novembre 2016** les inquiétudes des collègues quant au maintien du bon fonctionnement de leur service si le vendredi fort était d'application généralisée ainsi que les difficultés rencontrées par celles et ceux faisant face seuls aux exigences de mise en œuvre du nouveau régime cyclique formulées par les effectifs et des syndicats du CEA.

Nous avons craint que ce nouveau cycle horaire (initialement du « vendredi fort » puis de la « vacation forte »), à la fois « effectivore » et trop centrée sur le bien être des effectifs sans considération d'utilité en termes d'intérêt du service public de sécurité rendu à nos concitoyens, ne soit largement plébiscité par les effectifs en tenue.

Tel fut bien évidemment le cas, et nos collègues ont eu à gérer les conflits (hiérarchiques, syndicaux etc) et ont dû se débrouiller avec des instructions sibyllines émanant de leur centrale établissant que les décisions sont à prendre localement (en fonction des contingences spécifiques, de la situation des effectifs de chaque service et des possibilités de transferts de personnels nécessaires pour mettre en place une nécessaire 4<sup>ème</sup> brigade etc).

M. FALCONE, DGPN à cette époque, nous avait entendu puisqu'il décidait de diffuser une note préconisant de limiter la mise en œuvre de ce nouveau cycle, en priorisant les nécessités opérationnelles (ne pas supprimer d'unités utiles pour y parvenir, ne pas affaiblir ni les capacités d'investigation ni la présence en commissariat de secteur etc)<sup>1</sup>.

Cependant, devant la persistance des frustrations occasionnées par l'impossibilité d'appliquer la journée forte et des mouvements de fronde des effectifs soutenus par des syndicats virulents en période pré-électorale, le DGPN a décidé, dans un souci d'apaisement, d'instaurer un moratoire sur la mise en place de nouveaux régimes horaires dans l'attente des résultats d'une mission d'évaluation de cette réforme des cycles confiée à l'IGPN.

Ce sont ces modalités d'évaluation qui nous furent exposées ce 10 septembre.

Selon la lettre de mission du DGPN, l'évaluation IGPN porte, dans le périmètre des directions DCSP, DCPAF et DCCRS pour l'ensemble des cycles horaires au cours de l'exercice 2018 sur les points suivants :

- les coûts induits en termes d'effectifs et de moyens;
- l'évolution des heures travaillées dans les différents types de mission;
- l'impact opérationnel
- les effets en matière de santé et de bien être au travail

L'évaluation résultera de l'analyse des questionnaires anonymes adressés aux effectifs des services ciblés, de comparaisons globales (macro) entre les services avec de nouveaux horaires (140 unités en vacation forte et une centaine en 4/2 compressé) et les services « miroir » ayant conservé les régimes anciens, à partir de 26 indicateurs et de déplacements sur site par les auditeurs IGPN.

[1-Instruction DGPN N°2016-5018D du 22/11/2018](#)

## Éléments retenus pour l'analyse de l'IGPN :

### -Données chiffrées (26 indicateurs) :

Parmi les données issues des systèmes d'information, les principales seront évidemment liées à l'activité des services :

- nombres des mis en cause et gardes à vues,
- IRAS, AVIP, IAB, taux d'élucidation,
- nombre d'interventions,
- patrouilles (nbre d'équipages, fonctionnaires par équipage, heures de patrouille etc),

avec une attention particulière aux capacités opérationnelles :

- délais d'intervention,
- réponses aux appels

et à l'analyse des régimes d'emploi et de leurs conséquences sur le temps de travail :

- volumes et typologie d'emploi des vacations fortes, des chevauchements,
- nombre et disponibilité des effectifs avec l'analyse des : HS (générées/posées), temps compensé, RTT, CA / taux de présence, CA successifs sur l'été et pour les week-ends, CMO, temps de formation, notamment au tir.

### -Analyse des questionnaires :

Les questionnaires ont été élaborés par l'IGPN (avec l'assistance d'un socio-démographe et de la médecin de prévention), destinés aux personnels de tous corps, toutes unités.

A partir du 17 septembre, les questionnaires anonymes sont adressés sur les boîtes fonctionnelles

-des services pour les personnels suivants : agents en régime cyclique (37 rubriques à compléter), agents avec des horaires variables, et agents en horaires hebdomadaires (notamment l'encadrement des effectifs en cyclique par la hiérarchie intermédiaire) qui livreront leur analyse quant aux nouveaux cycles (bien être au service, gestion des effectifs etc)

-des chefs de service, qui auront un questionnaire dédié concernant surtout les impacts de la réforme en termes de management et de pilotage des services.

Une durée de 6 semaines est prévue pour le retour des questionnaires.

### -Visite de sites par 8 auditeurs de l'IGPN

Des entretiens individuels seront réalisés à partir d'une grille élaborée par des experts, avec les membres de tous les corps et avec les représentants locaux du personnel.

Les sites programmés aujourd'hui sont : Dijon, La Rochelle, Bordeaux et Bourgoin Jallieu / SAIP XVII / PAF Orly et Roissy

### Le rapport final de l'IGPN est attendu pour mars 2019.

Aucun changement de cycle de travail n'interviendra donc avant cette restitution de l'IGPN qui tirera des conclusions de son évaluation de l'intérêt de ces cycles au regard de leur coût administratif et en comparaison des répercussions sur l'efficacité opérationnelle et sur le bien-être au travail.

[Accéder à la présentation complète](#)

